

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	12
- absents	4

Date de convocation :

**2 février 2022**

Date d'affichage :

**2 février 2022**

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220208-013\_2022-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 08 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Claude GUET – Claude ALLAIRE

**Absents** : Isabelle DE COLOMBEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°013/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

**Le Maire rappelle :**

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Chabottes, il est demandé un diagnostic des réseaux d'assainissement de chaque commune membre du SIVU. Ce diagnostic est un des éléments du schéma directeur d'assainissement. Or, celui de la commune date de 2002, il convient de le mettre à jour.

Le montant de l'étude s'élève à 30 905,00€ HT.

L'Agence de l'Eau et le Département peuvent être sollicités pour financer cette étude. Aussi, le Maire propose le plan de financement suivant :

Agence de l'Eau	50%	15 452,50€
Département	20%	6 181,00€
Commune	30%	9 271,50€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>30 905,00€</b>

**Le Conseil Municipal délibère et décide de :**

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessus exposé pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement
- **AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs précédemment énoncés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

17 FEV. 2022

